

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**Du Syndicat Le Lac de Vassivière en séance du 1^{er} juillet 2026**

Nombre de voix des 22 membres titulaires	60
Nombre de voix titulaires présents	34
Nombre de voix suppléants présents	1
Nombre de voix pour les pouvoirs	10
Nombre de voix total	45
Date de la convocation	25/06/2026
Certifié exécutoire le	03/07/2026
Date d'affichage	03/07/2026
Envoyé en préfecture le	09/07/2026

CS.62/26

Le Comité Syndical s'est réuni le mercredi premier juillet deux mille vingt-six à neuf heures, en salle de réunion du pôle tourisme du Syndicat à Auphelle 87470 Peyrat le Château, sous la présidence de M. JUSTINIEN Rémi.

Monsieur DARBON Alain a été désigné secrétaire de séance.

Membres Titulaires présents avec vote : M. BUYS Anthony (1voix), M. DARBON Alain (5 voix), Mme DEFEMME Catherine (3 voix), M. DELEFOSSE Laurent (1 voix), M. DENIZOU Jean

Pierre (1voix), Mme DUBOIS Barbara (1 Voix), M. DURRIEU Michel (5 voix), M. FERRAND Marc (1 voix), M. JUSTINIEN Rémi (5 voix), M. LAFRIQUE Philippe (5 voix), Mme LAPORTE Martine (1 voix), Mme NICOUX Renée (3 voix), M. ROUGIER Serge (1 voix), M. SIMONS Benjamin (1 voix)

Membres suppléants présents avec vote : M. PERRIERE Vincent (1 voix)

Membres suppléants présents sans vote : Mme MAZAUD WITTMANN Marie France, M. VERLINDEN Denis, Mme CHABASSIER Emmanuelle

Membres excusés : M. DUMONT ST PRIEST Hubert (1 voix) donne procuration à Mme DUBOIS Barbara, M. LEGER Jean-Luc (1 voix) donne procuration à Benjamin Simons, M. LULEK Michel (1 voix) représenté par M. PERRIERE, Mme MICHON Marie-Hélène (5 voix) donne procuration à M. LAFRIQUE Philippe, Mme SIMONET Valérie (3 voix) donne procuration à Mme DEFEMME Catherine,

Membres absents : M. GUERIN Guillaume (5 voix), Mme LATUS Marion (5 voix), M. PAGES Jean Louis (5 voix)

Délibération CS.62-26 : Marché public MAPA Retrofit

Le Syndicat du Lac de Vassivière assure le transport de passagers avec trois bateaux navettes, ces bateaux sont équipés de moteurs thermiques hors-bord de 50 ch. Afin de moderniser la flotte et de réduire son impact environnemental, le Syndicat a engagé dès 2023 une réflexion sur leur électrification. Le retrofit, consistant à remplacer les moteurs thermiques par des motorisations électriques, a constitué la solution privilégiée. Cette solution permettrait de conserver les embarcations existantes et de renouveler leurs titres de navigation, dans l'objectif de limiter les investissements. En continuant de transporter 12 passagers et un pilote à une vitesse de 20 km/h sur les trois liaisons. La motorisation électrique permettra notamment de réduire les nuisances sonores et les émissions liées à l'utilisation des moteurs thermiques. Le projet a fait l'objet de deux appels d'offres lancés consécutivement en novembre 2025 et 2026.

Suite aux candidatures reçues et à leur expertise, réalisée notamment par un bureau extérieur, aucune entreprise ne répond à l'ensemble des points du cahier des charges. L'estimation initiale du projet 445 200 euros de dépenses après ouverture des offres des entreprises, la dépense est estimée à 463 000 euros avec un reste à charge pour le Syndicat de 50 000 euros.

Conclusions de l'analyse

- La géométrie des bateaux n'est pas adaptée à un programme de navigation électrique à 20 km/h. (Les trajets à 20 km/h comme actuellement est une clé importante).
- La tolérance de poids supplémentaire acceptable du point vu réglementaire laisse planer un doute sur la faisabilité du projet
- Les bateaux doivent être adaptés par rallongement de la coque et ajout de flottaison (ce qui rajoute du poids) ce qui par ailleurs entraîne l'obtention d'un nouveau titre de navigation, après réalisation des travaux, qui reste incertain.



- A une vitesse raisonnable de 15 km/h, la qualité du service (lié notamment à la rotation des navettes) diminue de 15% minimum, l'offre qui semble la plus pertinente impose le changement de pack batterie d'environ 120 kg toutes les 1h30. Cela pose des problèmes de manutention importants pour les pilotes des bateaux, et aucune erreur de recharge.
- D'autre part les batteries de rechanges seraient en charge rapide ce qui impose un vieillissement prématuré de cet équipement. Avec un renouvellement des batteries tous les 8-9 ans (+/- 60 000 euros).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à 45 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Au vu de l'inadéquation entre le projet et les bateaux existants :

- De déclarer le marché infructueux, aucune des offres reçues ne répondant à l'ensemble des exigences et besoins définis dans le cahier des charges
- De prendre acte de l'absence d'attribution du marché.

Fait à Beaumont du Lac, le 3 juillet 2026

Le Président

Rémi Justinien